FonSom
dationmer

Catégorie : PROJETS PEDAGOGIQUES

Appel à projets en direction d'artistes, de structures culturelles, éducatives ou soci(ét)ales pour le développement d'activités pédagogiques dans le cadre d'un projet de création artistique ou culturel

RÈGLEMENT

I. Préambule

La Fondation Sommer est une fondation de droit luxembourgeois, régie par des statuts et la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, sur les associations et les fondations sans but lucratif (la « loi de 1928 ») ou toute loi lui succédant. Elle a été créée en 2016 dans le but de renforcer « l'empowerment » des enfants et jeunes sur le territoire luxembourgeois à travers les arts et la culture.

Empowerment :
Le terme empowerment se réfère aux stratégies et mesures visant à accroître le degré d'autonomie et d'autodétermination dans la vie des personnes ou des communautés et à leur permettre de faire valoir leurs intérêts de manière autonome et responsable. L'empowerment est défini comme un processus dans lequel **des groupes de personnes (adultes et enfants…)** se sentent encouragés à découvrir leurs points forts et ses compétences, les prendre au sérieux et valoriser les solutions qu'ils ont trouvées par eux-mêmes. La méthode invite à ne pas se focaliser sur les manques mais à les compenser par nos atouts propres.

L'empowerment désigne également l'encadrement professionnel des personnes pour les aider à surmonter leur sentiment d'impuissance et à utiliser leur liberté créatrice ainsi que leurs ressources et potentiels internes. C'est le glissement du « faire pour » (paternaliste et stigmatisant) vers le « faire avec » (émancipateur et valorisant)[1].

Dans ce contexte, la Fondation Sommer soutient annuellement plusieurs projets participatifs, **travaillant avec les arts et la culture comme outils d'émancipation** et impliquant les enfants/jeunes ainsi que leur entourage. La Fondation s'est ainsi donnée comme ambition de créer, à travers ses projets, un **impact social et culturel**. Elle souhaite développer la capacité de réflexion des jeunes et s'engager pour une société ouverte, éclairée et solidaire. Elle désire contribuer à la production de savoir et à l'échange d'expériences transdisciplinaires. Finalement, elle voudrait favoriser, à travers les projets soutenus, la compréhension mutuelle entre personnes et communautés.

II. Objectifs visés par l'appel

Le présent appel souhaite encourager la réalisation **d'activités pédagogiques dans le cadre d'un projet de création artistique ou culturel** des domaines suivants : arts de la scène, arts plastiques, arts visuels, musique, littérature, design, projets multidisciplinaires, architecture.
Il s'adresse spécifiquement aux artistes et aux structures culturelles, éducatives ou soci(ét)ales, producteurs ou organisateurs, qui souhaitent, à travers une œuvre précise, ou dans le cadre d'un projet culturel, effectuer un travail de médiation culturelle en direction d'un jeune public **entre 3 et 20 ans**.

[1] Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (Hrsg.): *Leitbegriffe der Gesundheitsförderung - Online-Glossar*: https://leitbegriffe.bzga.de/alphabetisches-verzeichnis/empowermentbefaehigung/

Il a comme objectifs :

- d'éveiller les esprits et la curiosité culturelle des enfants et des jeunes en leur permettant de découvrir plus en détail une œuvre et un univers artistique spécifiques ;
- de donner aux participants de nouveaux outils favorisant leur développement personnel et créatif ;
- de faire activement participer les enfants et jeunes à l'élaboration d'une création artistique ou d'un projet culturel ;
- de développer en tant qu'artiste/structure culturelle/éducative/soci(ét)ale d'un côté et personnel pédagogique encadrant de l'autre, de nouvelles compétences à travers un apprentissage mutuel.

Public cible des projets : enfants, adolescents, jeunes adultes, familles ;

III. A qui s'adresse l'appel

Les projets doivent être proposés et mis en œuvre par des artistes individuels ou par des personnes et équipes appartenant à des organismes luxembourgeois à but non lucratif. Peut formuler une demande tout artiste professionnel luxembourgeois ou ayant un lien avec le Luxembourg et toute organisation, dont le siège social et les activités sont basés et s'étendent sur le territoire luxembourgeois.

Sont éligibles à déposer un projet :

- Artistes intermittents* ou indépendants*
- Compagnies, groupes, ensembles ou collectifs d'artistes
- Institutions et associations culturelles
- Structures de l'éducation formelle et non-formelle
- Structures actives en matière de citoyenneté, intégration et action sociale

* regroupés - ou non - sous la forme d'une association sans but lucratif luxembourgeoise

Les équipes qui sollicitent une aide financière doivent fonctionner dans des conditions professionnelles. Elles sont tenues de respecter les obligations règlementaires comptables, fiscales et sociales.

IV. Critères de sélection

La sélection se fera suivant différents critères tels que la **pertinence** et **l'originalité** du projet, l'insertion dans la **thématique ciblée** ou encore la faisabilité technique et financière du projet.

Les projets doivent présenter un caractère innovant permettant aux enfants et jeunes d'avoir un accès aux thématiques et enjeux du monde artistique et culturel. Ils peuvent se tenir partiellement « extra muros », mais doivent en grande partie permettre aux participants de découvrir des lieux de création (atelier d'artiste, salle de spectacle, musée, ...). Les projets doivent mettre l'accent davantage sur la collaboration, l'échange et la transmission de savoir-faire que sur la préparation d'un produit final, même si un tel peut faire partie du projet (spectacle, exposition, ...).

Les projets pédagogiques financés peuvent être mis en place :

- dans le cadre de créations/œuvres en cours d'élaboration ou de planification ;
- autour de créations/œuvres existantes ou anciennes, dont le potentiel pédagogique mérite, selon le porteur de projet, d'être exploité aujourd'hui dans un contexte précis ;
- dans le cadre de l'élaboration d'un projet culturel spécifique et temporaire.

Dans tous les cas, le projet pédagogique doit se rattacher à une création, un œuvre ou un projet précis(e).

Les projets qui présentent un **fort potentiel d'impact à long terme** seront prioritairement considérés.

V. Conditions générales et financières

Le montant de l'aide est fixé en fonction des besoins et de l'ampleur du projet ainsi que du budget prévisionnel. Il ne pourra excéder **7.000,- EUR** par projet.

Les aides financières attribuées aux projets retenus sont à considérer comme un soutien ponctuel, attribué à des projets spécifiques et d'une durée précise. Le soutien financier perçu par la Fondation ne peut en aucun cas être utilisé pour financer des frais généraux ou de fonctionnement. Il doit être directement en rapport avec des activités pédagogiques réalisées dans le cadre du projet sélectionné. Ne sont pas éligibles à un financement des dépenses générées préalablement à l'introduction du dossier et avant l'accord officiel du soutien par la Fondation (principe de non-rétroactivité). La Fondation vérifiera l'utilisation de la somme perçue en demandant un décompte financier, pièces comptables à l'appui, à la fin du projet.

Tout soutien financier accordé sera validé par la signature ultérieure d'une **convention spécifique** entre le porteur de projet principal et la Fondation Sommer, précisant les obligations et droits de chaque partie.

VI. Évaluation

Les projets bénéficiant d'une aide financière de la Fondation Sommer doivent obligatoirement participer à une **procédure d'évaluation** afin de mesurer l'impact du projet. Cette évaluation, à réaliser par le porteur de projet, englobe la rédaction d'un rapport final du projet, la réponse à un questionnaire écrit, un feed-back des participants au projet dans un format libre ainsi qu'une rencontre de clôture personnelle avec la Fondation.

VII. Dépôt des dossiers

Pour vérifier l'éligibilité de votre projet et sa concordance avec les visions de la Fondation Sommer, nous vous conseillons de prendre contact avec le bureau de la Fondation suffisamment tôt avant de soumettre votre dossier.

Pour faire acte de candidature, les porteurs de projet sont priés d'envoyer leur dossier à l'adresse e-mail suivante : info@fondation-sommer.lu

L'ensemble des rubriques proposées doit être renseigné et les pièces suivantes obligatoirement jointes au dossier :

- Le formulaire de candidature officiel ;
- Une description détaillée du projet en termes d'objectifs, de concept artistique général, de mise en œuvre et de groupe(s) cible(s) ;

- Un plan de financement détaillé avec mention de toutes les dépenses et recettes, y compris les aides émanant d'autres structures publiques et privées ;
- La preuve d'implication des partenaires du projet sous forme de lettre d'intention ;
- Une copie des statuts de l'organisme (respectivement, pour les artistes individuels, un CV artistique) ;
- Pour personnes juridiques : un extrait récent du registre de commerce et des sociétés (RCS) et le dernier rapport d'activité en date.

Pièces facultatives : plaquettes de présentation, lettres d'information, dossiers ou articles de presse, liens vidéo, …

L'absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considérée comme un motif de non recevabilité. Sur base des documents envoyés, il revient à la Fondation Sommer d'examiner la recevabilité administrative du dossier avant de le transmettre au Comité de sélection.

La décision du Comité de sélection est définitive et sans recours.

Les porteurs de projet sélectionnés ou non-sélectionnés seront avisés par e-mail dans un délai de maximum un mois suivant les délais de soumission des dossiers.

VIII. Délais de soumission
Les prochaines échéances pour l'envoi des dossiers sont :

- 15 septembre 2022
- 29 novembre 2022

IX. Contact et renseignements
Veronika Meindl, coordinatrice de projets
info@fondation-sommer.lu
Téléphone : +352 28 80 07 53

Catégorie : PROJETS PEDAGOGIQUES

Appel à projets en direction d'artistes, de structures culturelles, éducatives ou soci(ét)ales pour le développement d'activités pédagogiques dans le cadre d'un projet de création artistique ou culturel

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

(Personnes morales et artistes regroupés sous la forme d'une association sans but lucratif luxembourgeoise)

I) Le porteur de projet

1. Informations générales

Dénomination officielle :

Forme juridique :

Numéro de registre de commerce et des sociétés :

Année de constitution :

Votre structure, bénéficie-t-elle d'un soutien étatique (convention, agrément, ...) ou reçoit-elle une/plusieurs autre(s) aide(s) récurrente(s) ? Si oui, merci de préciser :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Personne de contact (nom, fonction au sein de la structure) :

2. Informations détaillées

Quels sont les principales activités de votre structure ?

A qui vous vous adressez principalement ?

Quelle est la structure interne de votre organisme ?

Nombre de personnes salariées (en ETP) :

Nombre de membres :

Nombre de bénévoles :

3. Partenaires de projet

Avez-vous des partenaires pour la réalisation artistique de ce projet pédagogique ? Si oui, merci d'indiquer leur dénomination, forme juridique et siège social complets et de préciser leur fonction au sein du projet.

Personnes de contact chez le(s) partenaire(s) (nom, fonction au sein de la structure) :

II) Le projet

1. Contenu et cible

Titre du projet :

Dans le cadre de quelle création/œuvre ou quel projet souhaitez-vous réaliser la présente activité pédagogique ?

La création/œuvre ou le projet existe-t-elle/il déjà ou s'agit-il d'un travail en cours ou d'un projet futur ?

Brève présentation du projet (1000 signes maximum) :
(Merci de joindre une présentation détaillée du projet à votre dossier.)

A quels enjeux sociaux et culturels le projet répond-il ?

A qui votre projet s'adresse-t-il (groupe cible) ?

Pourquoi visez-vous précisément ce groupe cible ?

Comment allez-vous rentrer en contact avec le groupe cible ?

Combien d'unités de projet prévoyez-vous et combien de participants visez-vous environ ?

Quelle sera, selon vous, la plus-value de la collaboration entre les partenaires impliqués dans le projet ?

2. Critères d'évaluation du projet

Quels sont les objectifs de votre projet ?

a) Pour vous en tant que porteur de projet
b) En direction des partenaires du projet
c) En direction du/des groupe(s) cible(s) visé(s)

Quel changement souhaitez-vous initier à travers ce projet ?

La Fondation Sommer a pour but de renforcer *l'empowerment* des enfants et des jeunes à travers les arts et la culture. Comment traduirez-vous cet objectif à travers votre projet ?

III) Calendrier

1. **Quelle est la date de début prévue pour votre projet ?**

2. **Quelle est sa date de fin prévue ?**

3. **Veuillez spécifier le calendrier des principales étapes de réalisation de votre projet**

4. **Veuillez décrire si et comment le projet sera poursuivi après la fin d'un éventuel financement par la Fondation Sommer.**

IV) Le budget

Veuillez joindre le plan de financement détaillé de votre projet (fonds propres, subsides alloués par des tiers, aides attribuées par d'autres organismes privés ou public).

A combien s'élève le montant de l'aide que vous sollicitez auprès de la Fondation Sommer pour ce projet et à quelles activités souhaitez-vous l'allouer ?

FonSom
dationmer

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Les informations personnelles collectées par la Fondation Sommer dans le cadre du dépôt de votre dossier (telles que nom, prénom, adresse, téléphone, adresse électronique des personnes physiques participant à votre projet, coordonnées bancaires) sont enregistrées dans un fichier spécifique.

La Fondation Sommer traite les données à caractère personnel aux fins suivantes :

- Gestion et suivi du projet ;
- Évaluation du projet par un institut tiers ;
- A des fins d'archivage ;
- Envois de lettres d'information par courrier électronique / postal, traitant des actualités et des futurs projets de la Fondation Sommer.

Les informations personnelles collectées sont conservées comme suit :

- Pendant une durée de 6 mois dans l'hypothèse où votre projet n'est pas retenu, pour quelque raison que ce soit, dans le cadre du présent appel à projets ;
- Pour la durée maximale du projet si votre projet est retenu dans le cadre du présent à appel à projets.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de la Fondation Sommer, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiques à des tiers liés à la Fondation Sommer par contrat pour l'exécution de tâches nécessaires au suivi des projets. Dans le cadre de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données à caractère personnel et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Fondation Sommer s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données personnelles sans consentement préalable de l'intéressé, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, etc.).

Vous avez le droit de consulter et de faire rectifier les données visées. Vous avez également le droit à l'oubli, à la portabilité des données et à l'opposition, ainsi que le droit de refuser d'être profilé et le droit d'être notifié des failles de sécurité. Pour exercer vos droits relatifs à vos données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec Madame Veronika Meindl-Meilheuret, coordinatrice de projets de la Fondation Sommer.

☐ Par la présente, vous et votre/vos partenaire(s) de projet(s), déclarez avoir pris connaissance de ce qui précède et autorisez la Fondation Sommer à traiter vos données à caractère personnel tel que susmentionné.